07/05/2021 Le Monde

Nadine Levratto Et si le pire était à venir ?

L'économiste s'inquiète de voir les entreprises renoncer aux investissements et aux innovations qui leur permettraient de s'adapter à la transition écologique

n portant un coup d'arrêt à l'économie, la crise sanitaire a violemment frappé les entreprises.

Retenant l'expérience de la crise financière de 2008-2009, les pouvoirs publics sont rapidement intervenus, apportant la liquidité que l'interruption de l'activité amènerait à manquer. Les prêts garantis par l'Etat, le financement de l'activité partielle et le fonds de solidarité ont assuré la survie des entreprises pendant la crise tandis que les annonces gouvernementales leur permettaient d'envisager un prolongement des aides et un différé de remboursement des prêts. Ces dispositifs ont favorisé la constitution de réserves records et une réduction de l'endettement brut et ont eu un effet positif sur les défaillances. Alors que l'activité n'a jamais connu un tel ralentissement depuis la seconde guerre mondiale, ces dernières ont diminué de près de 38 % entre 2019 et 2020, passant d'environ 53 000 à 32 000 sur douze mois.

Si la baisse des redressements et liquidations judiciaires peut rassurer quant à la pérennité du tissu économique et aux possibilités de redémarrage rapide une fois la crise sanitaire terminée, ces chiffres dissimulent d'autres signaux qui, en revanche, peuvent être source d'inquiétude. Une partie provient des entreprises mêmes et de leurs comportements, l'autre des politiques publiques.

Du coté des entreprises, l'afflux de liquidités a eu des conséquences différentes selon la taille. D'un côté, la très grande majorité des PME et des entreprises patrimoniales a adopté un comportement de précaution en constituant des réserves de trésorerie. De l'autre, les grandes sociétés, du CAC 40 notamment, ont continué à distribuer des dividendes plus importants que prévu en 2020 et s'apprêteraient à verser plus de 50 milliards d'euros à leurs actionnaires pour 2021, un montant en hausse de 9 milliards par rapport à l'an dernier, selon l'Observatoire des multinationales.

Absence de projet de rupture

Dans les deux cas, ces décisions ont accompagné le report ou la réduction de leurs projets d'investissement. La question de la légitimité de telles opérations est souvent posée au regard des aides publiques reçues. Elle se double d'une interrogation sur leurs conséquences, car l'investissement sera l'un des facteurs de la reprise. Or, sa chute, déjà importante en 2020, risque de ne pas être compensée par une reprise significative en 2021. L'absence de projets d'investissement de renouvellement, voire de rupture, a ainsi de quoi inquiéter, alors que les plans de relance, y compris français, tablent sur les transitions écologique et numérique.

Attendre une reprise qui prendrait la forme d'un retour à l'identique de la situation ante-Covid fait également courir un danger majeur aux entreprises qui tablent sur ce scénario. Cette stratégie risque de leur faire prendre du retard sur le plan de l'innovation qui, seule, peut garantir le maintien de la compétitivité. Les prévisions récentes réalisées pour le secteur de la construction automobile montrent les dangers du verrouillage sur certaines technologies, comme le diesel, de l'absence de contrôle sur les technologies de remplacement, telles que le véhicule électrique, et du manque d'engagement dans des projets de diversification plus radicaux fondés sur des services de mobilité alternatifs. Le renoncement à l'investissement est également responsable de fermetures de sites d'autant plus faciles à justifier que l'équipement productif est devenu obsolète suite à des décisions stratégiques consistant à déplacer les lieux de fabrication vers des pays où les coûts de production sont plus faibles.

Si l'incertitude sur la durée de la crise et la forme de la reprise justifient l'attentisme des entreprises, celui-ci, en les empêchant d'anticiper, voire d'influencer le futur, les met en position de faiblesse par rapport à celles qui mettent à profit ce temps de latence pour renouveler leurs produits. Selon l'OCDE, la part des entreprises dans la formation brute de capital fixe en France s'élève à 58,3 %, deux points de moins que pour l'ensemble de la zone euro. Les perspectives d'investissement des entreprises françaises pour 2021 ne semblent pas devoir corriger ce déficit et les 1 215 projets d'investissements étrangers recensés par le Trésor pour 2020 ne suffiront pas à réduire l'écart.

Perte de savoir-faire

07/05/2021 Le Monde

Le déficit d'investissement des entreprises, antérieur à la crise mais aggravé par le choc, n'aura pas que des effets sur le capital productif. Les 360 500 emplois salariés détruits en 2020 se traduisent par autant de pertes de connaissances, compétences et savoir-faire qui auraient constitué des actifs-clés pour le futur. Le financement de l'activité partielle a permis de réduire ce risque, mais il n'a manifestement pas suffi à préserver entièrement cette ressource dont la diminution pourrait également causer des difficultés d'adaptation aux nouvelles orientations des politiques publiques en direction de l'écologie et du numérique.

Le plan de relance ne pourra, seul, assurer aux entreprises les conditions d'une reprise sereine. Trop axé sur les aides indirectes, au premier rang desquelles la baisse des impôts de production, il ne permet pas d'orienter efficacement les choix productifs. L'anticipation par les entrepreneurs d'une baisse de la demande des consommateurs qui résultera vraisemblablement de la réforme de l'assurance-chômage et de celle, annoncée, des retraites ne dynamisera pas non plus l'investissement. Il en ira probablement de même du moratoire envisagé sur la dette des entreprises qui, prolongeant les mesures antérieures, ne donnera pas l'impulsion d'un changement.

Alors que l'administration Biden, aux Etats-Unis, table sur une reprise économique fondée sur la transition écologique dans les secteurs énergétique, immobilier et automobile, il serait peut-être opportun que la France, et surtout l'Europe, entame une réflexion sur les formes que pourrait prendre le Green New Deal pour devenir un véritable vecteur de renouvellement des projets d'entreprises. A défaut de s'adapter et de s'engager résolument sur les voies des transitions écologique et numérique, les entreprises risquent de faire les frais d'une reprise qui, les exemples étrangers le montrent, ne prendra pas la forme d'un retour au monde d'avant.

Nadine Levratto est économiste, directrice de recherche au CNRS (EconomiX, université Paris-Nanterre)